

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

N° ordre
20-52

N° ordre dans la séance :
DE-30062020-19

Date de la convocation :
22/06/2020

Date de l'affichage :

03 JUL. 2020

SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille dix-vingt et le trente juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoints, MARCHAND Christelle, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, CROUZET Mauricette, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, GERRA Dominique, ROSSI Hélène, SCALMANA Dominique, BOUVIER Christelle, CURTELIN Thierry, conseillers

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Frédéric DI PAOLO

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE ELECTRIQUE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 décembre 2015, et dans le cadre de la démarche d'économies d'énergie et de la lutte contre la pollution, une réflexion avait été menée afin de trouver une solution pour bénéficier d'un véhicule supplémentaire sans pénaliser le budget de la commune.

Une mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire électrique a été organisée avec la société TRAFIC COMMUNICATION, filiale du groupe VISIOCOM. Cette société propose une mise à disposition d'une durée de 3 ans. La gratuité de cette mise à disposition est assurée par le fait que le véhicule sert aussi de support publicitaire, pour des commerçants, entreprises locales ou partenaires de la commune.

La commune ne fait face qu'aux frais de fonctionnement (assurance, carte grise, achat de consommables, réparation).

Cette mise à disposition doit être renouvelée cette année si le conseil municipal en est d'accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition gratuite d'un véhicule destiné aux services techniques par la société TRAFIC COMMUNICATION.

AUTORISE le Maire à signer avec la société TRAFIC COMMUNICATION le contrat de location du véhicule « Navette gratuite » ainsi que tout document relatif à ce dossier et,

AUTORISE la société TRAFIC COMMUNICATION à démarcher les fournisseurs de la commune, les commerçants et entreprises locales pour leur proposer ce support publicitaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

